

**AVIS DE DÉMARRAGE DES OPÉRATIONS DE SOUSCRIPTIONS PUBLIQUES DES PARTS D'UN
FCPR POUR UNE DEUXIÈME PÉRIODE DE SOUSCRIPTION**

THEEMAR INVESTMENT FUND

Fonds Commun de Placement à Risque bénéficiant d'une procédure simplifiée régi par le Code des
Organismes de Placement Collectif promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001

Agrément du CMF N° 44-2012 du 13 septembre 2012

UNITED GULF FINANCIAL SERVICES North Africa (UGFS-NA) porte à la connaissance du public que le démarrage des opérations de souscriptions publiques des parts du FCPR « Theemar Investment Fund » pour la deuxième période de souscription a commencé le 22 février 2016 et se terminera le 30 juin 2016.

Le nombre de parts émises au cours de cette deuxième période est fixé à 200 parts.

Le prix d'émission est égale à dix mille dinars (10000TND) par part émise, soit une somme d'émission globale qui s'élève à deux millions de dinars (2000000TND).

Cette deuxième période de souscription sera clôturée par anticipation dès que le montant global des souscriptions atteindront 25 millions de dinars, ou, de toutes façons, au bout de cette deuxième période de souscription, même si l'actif cible n'est pas atteint.